Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260305-DEL04MARS2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 5 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24/02/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – GAUTIER Nathalie - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédérick - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane – MEHAT Marie-Joëlle

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 06 -2026

OBJET : Contribution au Fonds Départemental de Solidarité pour le logement 2026 (FSL).

Le Conseil départemental nous sollicite pour participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce fonds permet aux personnes en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De participer au financement du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2026.
- De verser une participation égale à 0.10 euros par habitant sur une base de 448 habitants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce sujet.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

GICQUEL Patrick VOISIN Yoann

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 9 mars 2026

Et publication le 10 mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260305-DEL04MARS2026-DE